

Aide médicale à mourir

L'AQDMD demande au gouvernement fédéral d'agir pour que les demandes anticipées puissent être appliquées dès l'automne au Québec

Montréal, le 7 février 2024 • L'AQDMD se réjouit de l'annonce des ministres Sonia Bélangier, Jean-François Roberge et Simon Jolin-Barrette, concernant l'accessibilité des demandes anticipées d'aide médicale à mourir avant l'automne. L'Association se joint à eux pour renouveler sa demande au gouvernement fédéral de prendre les dispositions nécessaires pour uniformiser le Code criminel.

L'AQDMD attend avec impatience les demandes anticipées à l'automne

L'AQDMD, qui a été consultée par le gouvernement québécois lors du processus de définition des conditions d'application des demandes anticipées, **accueille avec joie le raccourcissement du délai pour leur mise en œuvre.** « Nous avons regretté l'échéance de deux ans qui avait été initialement annoncée et nous sommes heureux que le gouvernement l'abrège. Les patients sont en attente et ce sont des vies qui vont pouvoir s'améliorer avec l'accès réel aux demandes anticipées », salue le Docteur Georges L'Espérance, président de l'AQDMD. Toutefois, une étape reste à franchir pour que les demandes anticipées soient réellement disponibles pour les patients québécois : la modification du Code criminel par le gouvernement fédéral.

Au nom des patients, l'AQDMD réclame un projet de loi sur les demandes anticipées au niveau fédéral

En l'absence d'harmonisation des lois provinciales et fédérales, les demandes anticipées pourraient ne pas être légales à l'échelle fédérale. Le Comité mixte spécial, constitué par le gouvernement Trudeau, a d'ailleurs souhaité être mandaté sur le sujet. Pourtant, **le ministre fédéral de la Santé, Mark Holland, ne semble pas avoir prévu de proposer un projet de loi prochainement.** « Le ministre Holland vient de faire perdre un temps précieux aux patients touchés par un trouble de santé mentale en décalant l'extension de l'aide médicale à mourir pour leurs pathologies. Va-t-il aussi faire perdre du temps aux Québécois concernés par une maladie grave et incurable ? Le Québec est prêt, mais risque d'être bloqué », s'inquiète le Docteur L'Espérance. **L'AQDMD presse donc le gouvernement de prendre des mesures pour faire avancer ce sujet concrètement.** « La ministre Sonia Bélangier a suggéré une législation conditionnelle qui autoriserait les demandes anticipées seulement pour les juridictions qui souhaitent les rendre accessibles : c'est une option qui permettrait au Québec d'avancer », conclut le Docteur L'Espérance.

À propos de l'AQDMD

Fondée en 2007, l'AQDMD est une association citoyenne dont la mission est d'œuvrer pour assurer que les lois permettent à chaque citoyen de choisir et d'obtenir des soins de fin de vie, dont l'aide médicale à mourir, conformes à sa conception personnelle de dignité. Pour en savoir plus : <https://aqdmd.org/>